

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 septembre 2015

COMMUNE DE MONTREUIL LE CHÉTIF

L'an deux mille quinze, le 11 septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Madame GUYON Marie-France, Maire.

Convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 4 septembre 2015.

Date d'affichage de la convocation : 4 septembre 2015.

Présents : Marie-France GUYON - Patrice JULIENNE - Denis JULIENNE - Laurent LECHAT - Joël LOUBEAU - Allison HIRON - Monique COCHET- Christian MERCIER- Mélina BLOSSIER- Yves BOMPOIS

Excusés : Annick BRILLANT

Formant la majorité des membres en exercice.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Laurent LECHAT est désigné secrétaire de séance.

Compte rendu de la précédente réunion adopté.

Adoption de l'ordre du jour :

Madame le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. **Adopté.**

Objet : City stade

Présentation :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de l'avancement des travaux portant sur le projet du City stade.

La société ELB, retenue pour la réalisation du terrassement prévoit un début de chantier mi-septembre et l'achèvement fin octobre.

Il est précisé que le chemin d'accès nécessitant d'un complément en terre végétale engendre un coût supplémentaire à la charge de la commune. Cette terre étant acheminée depuis Sougé le Ganelon.

Le coût du sentier d'accès au city stade est de : 868.00 € HT et 993.60€ TTC

Le devis y correspondant : - Décapage de la terre et mise en œuvre aux abords du terrain : 234.00 € HT

- Fourniture et mise en œuvre d'un géotextile 54.00 € HT

- Fourniture et mise en œuvre de matériaux, réglage, compactage 468.00 € HT

- Fourniture et mise en œuvre de sable 72.00 € HT

-

Délibération 2015/031 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'accepter le coût supplémentaire pour le chemin d'accès lié à la terre et au transport depuis Sougé le Ganelon

Et donne signature au Maire pour le devis correspondant.

Objet : Sivos

Présentation :

Madame le Maire présente les modifications des modalités de financements du SIVOS concernant le transport scolaire pour l'année 2015-2016.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux marchés de transport scolaires départementaux, le département financera 100% du coût du transport au lieu de 80% actuellement, en parallèle le SIVOS prendra à sa charge 100% du financement du coût de l'accompagnatrice contre 20% Actuellement.

Compte tenu de la prise en charge du département de la totalité de la dépense de transport, la collectivité demande aux familles concernées par le transport du SIVOS, une contribution financière de 49.00€ par enfant à compter d'octobre 2015 au titre d'une carte de transport scolaire pour l'année 2015-2016.

La commune réalisant pour sa part une économie de 10 000 € sur son coût de transport annuel par la prise en charge du

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 septembre 2015

COMMUNE DE MONTREUIL LE CHÉTIF

département, évoque dans ce sens la prise en charge totale de la contribution financière demandée aux familles concernées. Les modalités de financements n'étant pas encore effectives, le conseil municipal reviendra sur cette proposition lors d'un prochain conseil.

Délibération 2015/032 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

-Attend la mise en place de ces modifications afin de pouvoir statuer sur la prise en charge des cartes scolaires au profit des familles.

Objet : Changement des fenêtres du Presbytère

Présentation :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de changer les fenêtres du Presbytère. Selon le devis effectué par la société PROCLAIRE, le montant des travaux s'élèverait à 5913.16 € HT et 6900.92 € TTC. Le conseil souhaite des devis supplémentaires pour pouvoir délibérer, Bati création, Mpo vont être sollicités. Par ailleurs, Madame le Maire informe qu'un détecteur d'incendie a été installé dans le logement.

Délibération 2015/033:

Le Conseil Municipal, et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Attend les devis supplémentaires des sociétés Bâti création et Mpo pour délibérer.

Objet : Cimetière

Présentation :

Madame le Maire, donne la parole à Monsieur Julien Denis en charge du cimetière sur la commune.

Celui-ci informe qu'il y aurait une trentaine de concessions à renouveler. Rappelle que le tarif fixé pour une concession de 30 ans est de 60.00 € et qu'il y a une volonté de créer un ossuaire. Cette opération pourrait être réalisée avec le renouvellement des concessions.

Délibération 2015/034 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Entend la proposition de Monsieur Denis Julien et reparlera de cette opération lors d'un prochain conseil.

Objet : Enquête publique (ajouté à l'ordre du jour)

Présentation :

Madame le Maire rappelle la délibération 2015/016 en date du 03 Avril 2015

Décidant de lancer une enquête publique afin de répondre à la demande Monsieur et Madame Cadet Parent sur l'aliénation d'une parcelle de chemin rural -3, rue du logis -72130 Montreuil Le Chétif, et se porter acquéreur de la partie bordant leur propriété.

L'enquête publique s'est déroulée du 14 au 31 Aout 2015.

Elle donne lecture d'un rapport favorable.

Délibération 2015/035 :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte L'aliénation du chemin rural - 3 rues du logis section A n°755.
- La cession à Monsieur et Madame Cadet Parent de la parcelle déclassée - 3 rues du logis section A n°755.
- La désaffectation à l'usage public selon (Art 161.1 du code rural).

Informations et questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 11 septembre 2015

COMMUNE DE MONTREUIL LE CHÉTIF

Cloche de l'église

Madame le Maire fait état au Conseil Municipal que suite à un dernier orage, violent, le système des cloches de l'église n'a pas résisté, que le sinistre a été déclaré auprès des assurances et qu'un expert doit se déplacer le 22 septembre 2015 pour constater Les dégâts électriques.

Allée piétonne

Madame le Maire informe que l'enfouissement des lignes ERDF, serait réalisé début octobre.

Migrants

Madame le maire donne la parole à Monsieur Christian du

Ecole de Musique

Madame le Maire informe que Monsieur Beunache, directeur de l'école de musique de Fresnay sur Sarthe, a fait une demande auprès de Monsieur Gros, propriétaire du Manoir de Bernay afin que les élèves de l'école musique puissent se produire dans la grange du Manoir à l'occasion d'un concert.

Ce Concert pourrait avoir lieu en Avril et Monsieur Gros invite les Habitants de la commune à y assister.

Croix et Lavoirs

Madame le maire déclare que suite aux recherches et à la présentation d'un dossier documenté réalisé par Denis Julienne et Monique cochet sur les croix et lavoirs de notre commune, la communauté de communes a décidé de prendre en charge la totalité de la restauration du lavoir et les deux croix (La croix blanche et La croix, Route de douillet).

Prochaines réunions :

Conseil Municipal : vendredi 23 octobre 2015 à 20h30

La séance est levée à 22h30
La secrétaire de séance,

Laurent Lechat

Pour Affichage,
le 18 septembre 2015.

Le Maire,
Marie-France GUYON